

CHAPITRE 49

Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans

Notes

1.- Le présent chapitre ne comprend pas :

a) les négatifs et positifs photographiques sur supports transparents (chapitre 37);

b) les cartes, plans et globes, en relief, même imprimés (no 90.23);

c) les cartes à jouer et autres articles du chapitre 95;

d) les gravures, estampes et lithographies originales (no 97.02), les timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues du no 97.04, ainsi que les objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge et autres articles du chapitre 97.

2.- Au sens du chapitre 49, le terme "imprimé" signifie également reproduit au moyen d'un duplicateur, obtenu par un procédé commandé par une machine automatique de traitement de l'information, par gaufrage, photographie, photocopie, thermocopie ou dactylographie.

3.- Les journaux et publications périodiques cartonnés ou reliés ainsi que les collections de journaux ou de publications périodiques présentées sous une même couverture relèvent du no 49.01, qu'ils contiennent ou non de la publicité.

4.- Entrent également dans le no 49.01 :

a) les recueils de gravures, de reproductions d'oeuvres d'art, de dessins, etc., constituant des ouvrages complets, pages et susceptibles de former un livre, lorsque les gravures sont accompagnées d'un texte se rapportant à ces oeuvres ou à leur auteur;

b) les planches illustrées présentées en même temps qu'un livre et comme complément de celui-ci;

c) les livres présentés en fascicules ou en feuilles distinctes de tout format, constituant une oeuvre complète ou une partie d'une oeuvre et destinés à être brochés, cartonnés ou reliés.

Toutefois, les gravures et illustrations ne comportant pas de texte et présentées en feuilles distinctes de tout format relèvent du no 49.11.

5.- Sous réserve de la note 3 du présent chapitre, le no 49.01 ne couvre pas les publications qui sont consacrées essentiellement à la publicité (brochures, prospectus, catalogues commerciaux, annuaires publiés par des associations commerciales, propagande touristique, par exemple). Ces publications relèvent du no 49.11.

6.- Au sens du no 49.03, on considère comme "albums ou livres d'images pour enfants" les albums ou livres pour enfants dont l'illustration constitue l'attrait principal et dont le texte n'a qu'un intérêt secondaire.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Revois	Droits et Taxes						
							Importation					Exportation	
							DD DC	DD TR	011				Autres
49.01		Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés.											
	4901.10	- En feuillets isolés, même pliés :											
		--- Livres scolaires	4901.10.10			24 - 46	0	0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
		--- Autres	4901.10.90			24	0	0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	4901.9	- Autres :											
	4901.91	-- Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules :											
		--- Reliés en cuir naturel ou succédanés du cuir	4901.91.10			24	0	0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
		--- Autres	4901.91.90			24	0	0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	4901.99	-- Autres :											
		--- Livres scolaires	4901.99.10			24 - 46	0	0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
		--- Reliés en cuir naturel ou succédanés du cuir	4901.99.20			24	0	0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
		--- Autres	4901.99.90			24	0	0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
49.02		Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité.											
	4902.10	- Paraissant au moins quatre fois par semaine	4902.10.00			24	0	0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	4902.90	- Autres	4902.90.00			24	0	0	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
49.03	4903.00	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants.	4903.00.00			24	8	4	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
49.04	4904.00	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée.	4904.00.00			24	8	4	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
49.05		Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés.											
	4905.10	- Globes	4905.10.00			24	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	4905.9	- Autres :											
	4905.91	-- Sous forme de livres ou de brochures	4905.91.00			24	4	2	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	4905.99	-- Autres	4905.99.00			24	8	0	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
49.06	4906.00	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus.	4906.00.00				8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Revois	Droits et Taxes						
							Importation					Exportation	
							DD DC	DD TR	011				Autres
49.07	4907.00	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont , ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres similaires. --- Carnets de chèques et analogues --- Autres	4907.00.10 4907.00.90				8 8	4 4	3 3			013 - 028 - 029 - 044 - 047 013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044 013 - 028 - 044
49.08		Décalcomanies de tous genres.											
	4908.10	- Décalcomanies vitrifiables	4908.10.00				8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	4908.90	- Autres	4908.90.00				8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
49.09	4909.00	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des voeux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications.	4909.00.00				8	4	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 028 - 044
49.10	4910.00	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller.	4910.00.00				8	4	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 028 - 044
49.11		Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies.											
	4911.10	- Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires :											
		--- Brochures, catalogues et imprimés publicitaires à caractère officiel d'intérêt général: de propagande touristique	4911.10.10			24	8	4	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 028 - 044
		--- Autres brochures, catalogues et imprimés publicitaires à caractère officiel d'intérêt général	4911.10.20			24	8	4	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 028 - 044
		--- Autres brochures publicitaires intéressant exclusivement ou principalement toute activité de caractère commercial, s'exerçant dans le territoire	4911.10.30			24	8	4	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 028 - 044
		--- Autres ouvrages publicitaires, autres	4911.10.90			24	8	4	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	4911.9	- Autres :											
	4911.91	-- Images, gravures et photographies	4911.91.00			24	8	4	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	4911.99	-- Autres :											
		--- Imprimés et formulaires administratifs	4911.99.10				8	4	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 028 - 044
		--- Autres	4911.99.90			24	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044